



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

**AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES D'INNERGEX ÉNERGIE,
FONDS DE REVENU ET D'INNERGEX ÉNERGIE RENOUELABLE INC.
PRÉVUES POUR LE 24 MARS 2010**

Montréal, Le 11 février 2010 – Innergex Énergie, Fonds de revenu (TSX : IEF.UN) (le « Fonds ») et Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« INE ») invitent les porteurs de parts du Fonds et les actionnaires d'INE aux assemblées extraordinaires respectives auxquelles ces porteurs de parts et actionnaires seront invités à approuver un projet d'Arrangement visant un regroupement stratégique du Fonds et d'INE (l'« Arrangement »). Les deux assemblées auront lieu à l'hôtel Marriott Château Champlain de Montréal, le 24 mars 2010. Le présent communiqué de presse est diffusé à la suite du prononcé aujourd'hui de l'ordonnance provisoire de la Cour supérieure du Québec autorisant la convocation et la tenue des assemblées extraordinaires du Fonds et d'INE.

Comme il a été annoncé le 1^{er} février 2010, le Fonds et INE ont conclu une convention définitive en vue d'entreprendre l'Arrangement aux termes duquel le Fonds acquiert INE par voie d'une prise de contrôle inversée, donnant ainsi simultanément effet à la conversion du Fonds en une société par actions. Conformément à l'Arrangement et sous réserve du respect des conditions usuelles, les porteurs de parts du Fonds échangeront leurs parts du Fonds contre des actions d'INE en fonction d'un ratio d'échange de 1,460 action pour chaque part du Fonds. Il est également prévu que la société issue du regroupement adoptera une politique en matière de dividendes procurant un dividende annuel de 0,58 \$ par action (l'équivalent de 0,85 \$ par part du Fonds, d'après un ratio d'échange de 1,460 action par part du Fonds).

Le Fonds et INE invitent également les analystes, courtiers, investisseurs et médias à assister aux assemblées extraordinaires. Les médias auront l'occasion de rencontrer la direction, les membres du conseil des fiduciaires et les membres du conseil d'administration après les assemblées.

Assemblée extraordinaire d'Innergex énergie renouvelable inc.

Date : Le mercredi 24 mars 2010
Heure : 14 h (HNE)
Endroit : Marriott Château Champlain
Salle Viger, Niveau A
1050, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec)

La date de référence aux fins de déterminer les actionnaires d'INE habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée susmentionnée a été fixée au 15 février 2010. Seuls les actionnaires d'INE dont les noms figurent au registre des actions d'INE à la fermeture des bureaux à la date de référence auront le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée extraordinaire d'INE et d'y voter.

Assemblée extraordinaire d'Innergex Énergie, Fonds de revenu

Date : Le mercredi 24 mars 2010
Heure : 16 h (HNE)
Endroit : Marriott Château Champlain
Salle Viger, Niveau A
1050, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec)

La date de référence aux fins de déterminer les porteurs de parts du Fonds habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée susmentionnée a été fixée au 15 février 2010. Seuls les porteurs de parts du Fonds dont les noms figurent au registre des parts du Fonds à la fermeture des bureaux à la date de référence auront le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée extraordinaire du Fonds et d'y voter.

L'Arrangement ne sera mis en œuvre que i) si l'Arrangement est approuvé à l'assemblée extraordinaire du Fonds par au moins les deux tiers des voix exprimées par les porteurs de parts du Fonds présents en personne ou par procuration à l'assemblée extraordinaire du Fonds et la majorité simple des voix exprimées par les porteurs de parts du Fonds présents en personne ou par procuration à l'assemblée extraordinaire du Fonds compte non tenu des parts du Fonds sur lesquelles exercent un droit de propriété véritable ou un contrôle ou une emprise les personnes dont les voix doivent être exclues aux fins d'établir l'approbation des porteurs minoritaires conformément au *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*; et ii) si l'Arrangement est approuvé à l'assemblée extraordinaire d'INE par au moins les deux tiers des voix exprimées par les actionnaires d'INE présents en personne ou par procuration à l'assemblée extraordinaire d'INE. L'Arrangement est également assujéti à certaines autres conditions, notamment l'approbation de la Cour supérieure du Québec et certaines autres approbations des autorités de réglementation et des Bourses.

Si toutes les approbations des porteurs de parts du Fonds et des actionnaires d'INE requises sont obtenues, INE et le Fonds entendent saisir la Cour, le 26 mars 2010, d'une demande d'ordonnance définitive visant l'Arrangement. Si l'ordonnance définitive est obtenue et que toutes les autres conditions suspensives à la réalisation de l'Arrangement qui n'ont pas fait l'objet d'une renonciation sont respectées, l'Arrangement devrait entrer en vigueur le 29 mars 2010.

La circulaire d'information conjointe du Fonds et d'INE sera prochainement envoyée par la poste aux porteurs de parts du Fonds et aux actionnaires d'INE des exemplaires seront disponibles sur le site Internet d'Innergex au www.innergex.com et sur le site Internet de SEDAR au www.sedar.com.

Innergex Énergie, Fonds de revenu est une fiducie de revenu à capital variable qui possède indirectement des participations dans dix centrales hydroélectriques et dans deux parcs éoliens d'une puissance installée totale de 340 MW (participation nette de 210 MW). L'énergie éolienne représente environ 27 % de la production totale annuelle. Les parts du Fonds sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole IEF.UN. Les centrales hydroélectriques et parcs éoliens sont gérés par INE aux termes de conventions à long terme avec le Fonds.

Innergex énergie renouvelable inc. est un important promoteur, propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques au fil de l'eau et de parcs éoliens en Amérique du Nord. L'équipe de direction d'INE s'investit dans le secteur de l'énergie renouvelable depuis 1990. INE détient un portefeuille de projets qui se compose : i) de participations dans cinq centrales en exploitation d'une puissance installée nette globale de 116 MW (puissance brute de 198 MW); ii) de participations dans quatre projets en cours de développement d'une puissance installée nette globale de 128 MW (puissance brute de 320 MW); et iii) de projets prometteurs de plus de 1 600 MW (puissance brute estimée de plus de 1 800 MW). INE détient également une participation de 16,1 % dans le Fonds et en est le gestionnaire en vertu de conventions de gestion à long terme.

- 30 -

Renseignements supplémentaires

Actionnaires et les porteurs de parts :

Georgeson, l'agent chargé de la sollicitation de procurations dans le cadre du projet d'Arrangement, Georgeson peut être joint au numéro suivant :
Tél. : 1 866 374-9187 (sans frais en Amérique du Nord) :

Investisseurs et médias :

Mr. Jean Trudel, MBA

Vice-président – Finances et relations avec les investisseurs

Innergex énergie renouvelable inc.

Tél. : 450 928-2550, poste 252

jtrudel@innergex.com

M^{me} Édith Ducharme, LL.L.

Directrice – Communications financières et relations avec les investisseurs

Innergex énergie renouvelable inc.

Tél. : 450 928-2550, poste 222

educharme@innergex.com

Site Internet d'Innergex : www.innergex.com